



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

Le Plan biodiversité du 4 juillet 2018
pour la France métropolitaine et l'outre-mer

Préserver la biodiversité, c'est protéger le vivant !

De la Guyane aux Alpes, du Pacifique à la Méditerranée, des Antilles à la Bretagne, la France présente une diversité de milieux naturels et d'espèces, sur terre comme en mer. Ces écosystèmes abritent environ 10 % des 1,8 million d'espèces connues sur notre planète. Cette biodiversité, c'est notre patrimoine commun

et notre capital pour l'avenir. Avec le Plan biodiversité du 4 juillet 2018, l'État se mobilise avec les collectivités, les ONG, les acteurs socio-économiques et les citoyens pour un objectif commun : préserver la biodiversité parce qu'elle nous protège. Car, au-delà de sa valeur propre, elle fournit des services indispensables au

quotidien : pollinisation, épuration de l'eau et de l'air, protection contre les risques de submersion marine et les inondations, qualité et diversité alimentaire, résilience face au changement climatique, amélioration du cadre de vie... Préserver la biodiversité, c'est veiller sur un capital naturel dont dépendent notre survie et notre qualité de vie.

26 %

des espèces évaluées en 2018 sont menacées en France, ce risque atteignant 39 % dans les outre-mer insulaires

590 000 ha

d'espaces naturels et agricoles artificialisés entre 2006 et 2015, soit un département comme la Seine-et-Marne

68 %

des habitats menacés au niveau européen sont présents en métropole

5 enjeux pour agir !

Il est urgent de mettre la biodiversité au cœur de nos politiques publiques et d'agir pour la préserver dans nos territoires, avec l'ensemble des acteurs !

Le Plan biodiversité a pour objectif la réduction à zéro de la perte nette de biodiversité, mais aussi la mise en œuvre accélérée de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Le Gouvernement prend des engagements à travers ce Plan, dont l'ambition est aussi d'embarquer la société française dans une mobilisation collective et d'accompagner les changements nécessaires.



Limiter la consommation de l'espace et préserver les milieux

En détruisant et en morcelant les espaces naturels et agricoles, l'étalement urbain et l'artificialisation des sols contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes, à la perte de diversité des espèces et à l'accroissement des phénomènes météorologiques extrêmes. Malgré les améliorations apportées par la planification urbaine et rurale, la consommation de ces espaces reste trop rapide, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.

Ce que dit le Plan biodiversité

Le Plan biodiversité fixe comme objectif de parvenir à zéro artificialisation nette. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées. Cela passe, par exemple, par le développement de la nature en ville qui, au-delà des enjeux relatifs à la biodiversité, améliore le cadre de vie urbain et permet de déployer des solutions fondées sur la nature pour des territoires plus résilients.



22 %
des oiseaux
communs
spécialistes
des milieux
agricoles,
forestiers
et bâtis ont
disparu en
métropole
entre 1989
et 2017

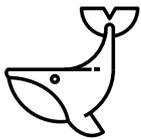


Protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées

Depuis plus d'un siècle, la protection des milieux naturels et des espèces repose sur une diversité d'outils : plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées, parcs nationaux et régionaux, parcs naturels marins, réserves naturelles... Les aires protégées françaises couvrent plus de 20 % du territoire, sur terre comme en mer. La protection de ces espaces permet aussi à chacun de découvrir ce patrimoine naturel et ces paysages exceptionnels, qui contribuent à l'attractivité de la France.

Ce que dit le Plan biodiversité

Le Plan biodiversité prévoit l'extension du réseau des aires protégées marines et terrestres et le renforcement de leur gestion : l'objectif est de préserver les espèces et les écosystèmes, tout en contribuant à la mise en place de la trame verte et bleue. Parallèlement, la protection d'espèces menacées, comme l'ours et certains cétacés, contribue notamment à la préservation et à la restauration des habitats dont ces espèces dépendent. Le Plan vise aussi à renforcer l'éducation et la formation, par exemple en déployant 500 aires marines et terrestres éducatives d'ici 2022. Au niveau international, il s'agit de renforcer la lutte contre le trafic des espèces sauvages et la mobilisation en faveur de la protection des forêts tropicales.



Préserver la mer et le littoral

Présente dans tous les océans, sauf l'Arctique, la France dispose du 2^e espace maritime du monde. La quantité de plastique que l'on retrouve dans les océans continue d'augmenter avec des conséquences néfastes pour la biodiversité et pour notre santé. Aujourd'hui, des solutions existent à la fois pour limiter la production de déchets à la source pour récupérer les plastiques et pour développer des produits à base de matières recyclables et recyclées.

Ce que dit le Plan biodiversité

Le Plan biodiversité veut mobiliser les territoires et les citoyens pour que plus aucun plastique ne soit rejeté dans les océans. Il entend aussi prolonger la dynamique de création d'aires marines protégées et de renforcement des actions de gestion menées en leur sein. Il fixe aussi un objectif de protection de 100 % des récifs coralliens français d'ici 2025. Sur le littoral, il prévoit d'étendre les espaces naturels protégés par le Conservatoire du littoral de 10 000 hectares d'ici 2022. Au niveau international, le Plan vise à renforcer les discussions sur la mer pour aboutir rapidement à des engagements concrets en matière d'aires protégées, de pêche et de protection de la biodiversité en haute mer.



Prendre en compte le lien entre santé et environnement

Les pratiques agricoles intensives, notamment celles ayant un recours important à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, ont des impacts négatifs sur la biodiversité, sur la qualité de l'eau et sur la santé des producteurs, des utilisateurs et des riverains. Le monde agricole est conscient des défis et a déjà commencé à se saisir de ces enjeux, en faisant évoluer les pratiques et en développant des labels et des marques de qualité. Plus largement, le développement de certaines activités humaines disperse dans l'environnement des polluants qui peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine, animale et végétale.

Ce que dit le Plan biodiversité

Le Plan biodiversité veut encourager et accompagner une agriculture plus respectueuse de l'environnement (diminution de l'empreinte eau et biodiversité, conservation des sols...) et plus protectrice pour la santé des agriculteurs et des consommateurs. Il s'agit aussi d'améliorer le partage du diagnostic, en étant plus transparent sur les données de ventes des produits phytopharmaceutiques. Le Plan vise aussi à renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale.

29 % des sites suivis en outre-mer montrent une perte de surface des coraux vivants en 2017



Permettre la transition de nos modèles de production et de consommation

Notre économie dépend largement de la biodiversité : sans elle, pas de matières premières, pas d'énergie, pas d'agriculture. Plusieurs rapports évaluent les services rendus par la nature et démontrent que la biodiversité est à la base de notre économie et de notre bien-être présent et futur. Les entreprises et les consommateurs prennent de plus en plus conscience que la durabilité de leur activité et de leurs choix dépend aussi de leur capacité à gérer durablement les ressources naturelles.

Ce que dit le Plan biodiversité

Le Plan biodiversité entend réconcilier développement économique et préservation de la biodiversité en mobilisant et en accompagnant les acteurs économiques, et en permettant la transition de nos modèles de production et de consommation (conversion agroécologique, réduction de l'empreinte biodiversité...).

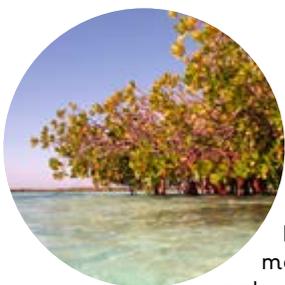
La France se mobilise au niveau international

La France, souhaite, comme elle l'a fait sur le climat, proposer un leadership mondial sur les questions de biodiversité et les inscrire au sommet des agendas européen et international. Elle veut faire de la biodiversité une priorité européenne, notamment dans les discussions des politiques sectorielles telles que la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et les aides européennes. Des événements majeurs sont d'ores et déjà fixés pour placer la préservation de la biodiversité au cœur des débats.



2019 ←

la France assure la présidence française du G7 - groupe de discussion et de partenariat économique réunissant les sept plus grandes puissances mondiales - avec un objectif de mobilisation des partenaires sur le thème de la biodiversité.



Juin 2020 ←

la France accueille le 7^e Congrès mondial de la nature à Marseille. Ce congrès est un moment important de prise de conscience et de mobilisation citoyenne, politique, scientifique, associative, d'entreprises pour rallier la communauté internationale et appuyer les négociations politiques qui interviendront quelques mois plus tard à la 15^e conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB).



→ **Avril-mai 2019**

la France accueille la séance plénière de l'JPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). À cette occasion, l'JPBES dévoilera son premier rapport sur l'état mondial de la biodiversité. Ce rendez-vous majeur fournira une interface légitime, reconnue et visible aux scientifiques pour interpellier les décideurs.



→ **Décembre 2020**

la France, aux côtés de l'Union européenne, participe à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en Chine. Cette conférence représente une échéance politique majeure où le cadre stratégique mondial de la biodiversité (adopté en 2010) sera renouvelé. La France souhaite rehausser le niveau d'ambition et renforcer les moyens de mise en œuvre.